

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vingt-neuf mai, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Qui ont pris part au vote : 11

Etaient présents : M. BRET, D.DELAVAL, N. FERATON, A.L. FOUREL, J.P. FUSTIER, R. NAVARRO, E. MORAND, J. PLATON, M. POMMARET, C. VIAL.

Absents : C. BOULON, S. JOLY, E. VERRIEN qui a donné procuration à M. POMMARET, J.M. SITAR,

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29/03/2018,
3. Festival Pousse ma porte : bilan et perspective,
4. Mise en vente du Presbytère,
5. Motion ouverture de la 4^{ème} classe,
6. Eclairage public quartier Rouveure et La Valette,
7. Adhésion SPA,
8. Adhésion Inforoutes pour les Communes : Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas.
9. Questions diverses

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

D. DELAVAL est désignée, par ordre alphabétique, secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 29 mars 2018

Le Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2018 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des votants, apposition des signatures.

Point 3 : Festival Pousse ma porte : bilan et perspective,

La parole est laissée à Mme VASSEL qui présente le bilan et les perspectives du festival « Pousse Ma Porte » : Cf. Annexe 1.

Point 4 : Mise en vente du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé, par délibération n°18-08 du 29/03 dernier, la mise en vente de l'immeuble « Le Presbytère ».

Le Conseil municipal est à présent sollicité afin que soit fixée une mise à prix. Ce bâtiment d'environ 170m², est composé de 2 niveaux, situé en plein cœur de village, dont la façade en pierre a été rénovée récemment. L'immeuble est proposé à la vente avec deux jardinets, sans garage.

Par délibération n°18-17, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe la mise à prix du bâtiment communal dit « Presbytère » situé sur la parcelle AK45, 80 route du Belvédère à 210 000 €.

Point 5 : Motion ouverture de la 4ème classe

CONSIDERANT que les effectifs de l'école publique tels qu'inscrits actuellement pour la rentrée scolaire 2018 s'élèvent à 86 élèves (avec une section maternelle de 38 enfants), soit une progression de 16 enfants depuis la rentrée scolaire 2017 et de 6 enfants depuis le 1er janvier 2018. Pour mémoire, il y avait 56 élèves l'année scolaire 2014/2015,

CONSIDERANT les projets de construction à court et moyen terme (une quarantaine de logements en portefeuille) laissant penser à une consolidation voire une progression des effectifs scolaires,

CONSIDERANT que la commune est située en zone de montagne,

CONSIDERANT que depuis quelques mois déjà, enseignants, parents d'élèves et commune sollicitent auprès des services de l'éducation nationale l'ouverture d'une quatrième classe,

CONSIDERANT l'absence de réponse et l'argumentaire des services de l'éducation nationale sur l'inexistence de seuil minimal pour l'ouverture d'une classe supplémentaire,

CONSIDERANT que l'école actuelle est organisée en 3 classes à plusieurs niveaux et que le nombre d'enfants par classe pose des problèmes de répartition des enfants par niveau,

CONSIDERANT que la commune se chargera d'aménager les locaux pour accueillir les élèves dans une quatrième classe,

Par délibération n°18-18, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité, la motion à l'unanimité la présente motion et sollicite la création d'un quatrième poste d'enseignant pour la rentrée de septembre 2018.

6 : Eclairage public quartier Rouveure et La Valette

Les quartiers de Rouveure et la Valette ne comportent pas d'installation d'éclairage public. Les riverains étant demandeurs de cet équipement, la Commune va consulter le SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) afin de connaître les modalités d'investissement et d'établir un chiffre. L'ordre de service de commencer les travaux sera précédé d'une présentation et d'un accord du Conseil municipal.

7 : Adhésion SPA

La Commune est souvent sollicitée par des résidents préoccupés ou gênés par des chiens errants ou laissés en liberté par leurs propriétaires.

Il s'agit d'une action de police municipale obligatoire et pour laquelle il n'existe que peu de solutions si ce n'est mettre en place :

- Soit la capture de l'animal et son hébergement en niche en l'attente pendant une semaine de la reprise par le propriétaire qui sera astreint à une amende, et au cas où le propriétaire ne se manifeste pas sa mise en refuge,
- Soit l'intervention de la fourrière animale, sachant que celle de Valence est saturée et ne prend aucune collectivité nouvelle.

Il est proposé de faire une motion afin de transférer la compétence à la communauté de communes et d'assurer le coût de cette prestation.

8 : Adhésion Inforoutes pour les Communes : Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas

Monsieur le Maire expose : plusieurs collectivités souhaitent adhérer au SIVU des Inforoutes :

- Demandes d'adhésions à titre isolé : Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas.
- Demande d'adhésion d'un Syndicat Intercommunal : Syndicat des 3 rivières.

Ces demandes ont reçu un avis favorable du Comité Syndical des Inforoutes des dernières séances.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces demandes.

Par délibération n°18-19, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'adhésion des collectivités listées ci-dessus.

9 : Questions diverses

- **Ecole de musique :** La fermeture de cette structure est à craindre, auquel cas le déficit serait à partager entre les collectivités adhérentes. (NDLR : Une reprise par les EPCI pourraient également être envisagée).
- **Abords du stade / Salle des Sapins :**
 - La réflexion sur la construction d'un sas d'entrée et d'une extension (local tables/chaises) pour la salle des Sapins passe par la consultation d'un architecte. La commune attend des chiffrages pour solliciter des subventions
- **Vie locale :**
 - Epicerie : Les travaux de remise aux normes électriques et vérifications frigorifiques viennent de se terminer. L'installation des acquéreurs du fonds de commerce est tardive, la Commune attend un engagement, notamment la signature du bail.
 - Fête du village : Pour compléter l'animation de la fête du 16/06, Monsieur le Maire propose de financer un des spectacles.

- **Voirie :**
 - Il semble pertinent d'achever les travaux de la traverse du village par la réfection et l'aménagement des abords de la Mairie. Les services de la Communauté de Communes Rhône Crussol seront sollicités en ce sens.
 - D.DELAVAL demande si l'installation d'un plateau traversant au centre du Village est prévue. Il lui est répondu que des aménagements de ralentissement des automobilistes seront étudiés.

- **Enfance / Jeunesse :**
 - Construction Ecole : Les dossiers de demandes de subventions ont été réputés complets auprès des partenaires financeurs. Le SDEA, de son côté a élaboré le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la maîtrise d'œuvre.

 - La Tribu : Un Conseil d'Administration de l'association s'est tenu le 04/04 dernier.

 - La première commission intercommunale « enfance-jeunesse » a eu lieu le 05/06. R. NAVARRO était présente. Il en ressort la nécessité de mise à jour du contrat enfance jeunesse (RAM Relais Assistante Maternelles), la mise en place d'une ludothèque à l'horizon 2019, le déploiement d'un lieu d'accueil parents/enfants (« Le petit cabanon »).

 - Cantine Scolaire : C.VIAL informe le Conseil municipal, qu'une hausse du prix des repas est envisagée à compter de septembre 2018. Il en est pris note. Le marché de consultation sera lancé, comme chaque année, début juillet.

- **Urbanisme :** M. POMMARET convoquera la commission pour une réunion de travail consistant en l'élaboration du règlement. L'arrêt du PLU est attendu fin 2018 pour une approbation en 2019.

- **Environnement :** D.DELAVAL souhaite qu'un rappel soit fait sur l'interdiction du brûlage des déchets verts : un rappel sera fait dans le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le secrétaire de séance,
D. DELAVAL

Le Maire,
Michel BRET